

## **REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE LOISIRS : PARC ACCROBRANCHE**

L'accès au Parc implique l'acceptation du présent règlement intérieur et des conditions générales de vente (disponibles sur demande à l'accueil du parc, ou sur notre site Internet en bas de page).

Le présent règlement vaut pour toutes les activités du parc, hors activités aquatiques. Pour les activités aquatiques, se référer au règlement spécifique.

### **CONDITIONS D'ACCES – CONSIGNES :**

- L'accès au Parc et aux installations est interdit au public en dehors des horaires d'ouverture.
- Vous devez obligatoirement vous être acquitté d'un droit d'entrée correspondant à l'activité choisie et avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent absolument être accompagné **d'un adulte responsable**.
- L'accès à l'espace Pitchouns est autorisé uniquement aux enfants entre 2 et 6 ans ainsi qu'aux accompagnants majeurs.
- Vous devez être en possession de vos moyens physiques et intellectuels pour prendre part aux activités du parc. Le pratiquant est le seul juge de ses capacités.
- Vous devez utiliser le matériel fourni par le Parc, **respecter les consignes** d'utilisation, et le restituer sans dommage à la fin du parcours.
- Vous devez porter une tenue décente adaptée à l'activité.
- Nous vous remercions de respecter les consignes de sécurité écrites à l'intérieur du Parc et de suivre les explications du Personnel du Parc.

### **REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE AU PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR :**

La validation du parcours test par un opérateur est obligatoire. En cas de non-validation, un remboursement pourra être effectué. Une fois engagé dans les parcours, aucun remboursement ne pourra être proposé.

### **PRECONISATIONS – INTERDICTIONS :**

- Activités fortement déconseillées aux **femmes enceintes** (sauf challenges et orientation).
- Shorts très courts à éviter. Maillot de bain et torse nu interdits.
- Ne pas vapoter, ne pas fumer et ne pas utiliser de briquet ou d'allumettes en dehors de l'espace fumeur. L'usage d'un briquet est autorisé en dehors de l'espace fumeur après accord de l'équipe du parc, uniquement dans le cadre des « activités anniversaire » organisées par Tépacap Vendée.
- Il est interdit de faire du feu.
- La pratique de nos activités est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou tous produits pouvant mettre en péril sa propre sécurité ou celle des autres utilisateurs.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte du Parc, sauf les chiens d'assistance (carte obligatoire).

La direction du parc et son personnel sont habilités à faire respecter les règles du règlement intérieur et, en cas de manquement, de comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, d'irrespect des personnes ou des installations, à procéder à l'expulsion, sans remboursement et sans aucune compensation.

### **TARIF :**

Il comprend :

- L'accès au parc
- Le prêt du matériel permettant d'effectuer les activités en sécurité
- L'encadrement et les explications concernant la sécurité et l'utilisation du matériel

Le ticket est individuel. Il ne peut donc pas être échangé, donné, ou réutilisé par une personne tiers.

### **CAS PARTICULIERS :**

En cas de mauvaises conditions météorologiques (orages, vents forts, canicule...), les activités pourront être interrompues et le Parc pourra être évacué afin d'assurer la sécurité des pratiquants. Dans ce cas, un remboursement ou un report pourra être proposé. Pour connaître les modalités détaillées, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente.

Des plans d'évacuation sont situés à divers endroits du parc afin de vous diriger vers la sortie en toute sécurité en cas de besoin.

### **RESPONSABILITE :**

La société SENSASPORTS ne pourra être tenue responsable de la détérioration, perte ou vol d'effets personnels (vêtements, objets, téléphone, lunettes) des pratiquants, des accompagnateurs ou des visiteurs.

La société SENSASPORTS ne pourra être tenue responsable des dégradations ou vols qui pourraient survenir sur ou dans les véhicules stationnés sur le parking et ou dans le parc.

La Société SENSASPORTS décline toute responsabilité en cas d'accident survenu suite à un non-respect des consignes de sécurité et ou du présent règlement intérieur.

La Société SENSASPORTS se réserve le droit de réclamer des indemnités aux participants en cas de perte ou de dégradation du matériel.